

Suivi du Portail Master 2023-2024

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiantes du 7 décembre 2022,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à XXXXXX des suffrages exprimés les capacités d'accueil suivantes au titre de la rentrée universitaire 2023 :

L'ENS de Lyon peut accueillir en première année des diplômes nationaux de master, selon les mentions concernées, des étudiants, y compris en réinscription, dans les limites fixées ci-dessous.

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil limitée	Capacité offerte
Arts	20	3
Biologie	42	0
Didactique des sciences	4	0
Economie	14	0
Etudes européennes et internationales	20	4
Gestion de l'environnement	5	2
Histoire	12	3
Histoire de la philosophie	12	0
Humanités numériques	5	0
Informatique	35	0

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès de l'Administrateur provisoire ou le cas échéant du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Date de transmission au MESRI : 12/12/2022

Date de publication sur le site internet de l'École : 12/12/2022

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil limitée	Capacité offerte
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	45	3
Lettres	30	0
Mathématiques et applications	30	0
Mondes anciens	12	3
Mondes médiévaux	5	2
Philosophie	14	0
Sciences cognitives	0	0
Sciences de la matière	60	0
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	11	0
Sciences sociales	30	4

Les capacités offertes indiquées sont présentées sous réserve de la participation de l'ENS de Lyon à la campagne de recrutement sur la plateforme nationale de recrutement en master 1ère année.

Article 2.

Le conseil d'administration approuve également à l'unanimité des suffrages les critères d'examen des dossiers fixés ci-dessous :

Dans la limite des capacités d'accueil fixées ci-dessus, l'accès en première année du diplôme national de master pour les mentions ci-dessus énoncées est subordonné aux modalités de sélection suivantes :

- Pour les normaliens élèves et étudiants, l'admission en première année du diplôme national de master est subordonnée à la validation du plan d'études annuel par le vice-président aux Études.
- Pour les auditeurs l'admission en première année du diplôme national de master est effectuée sur dossier par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Les critères d'admission des normaliens élèves et étudiants et des auditeurs en première année du diplôme national de master peuvent différer selon la mention concernée. Sont notamment pris en compte le niveau académique, la qualité du parcours, la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 12 décembre 2022,

L'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

